Coupes significatives (1:250)

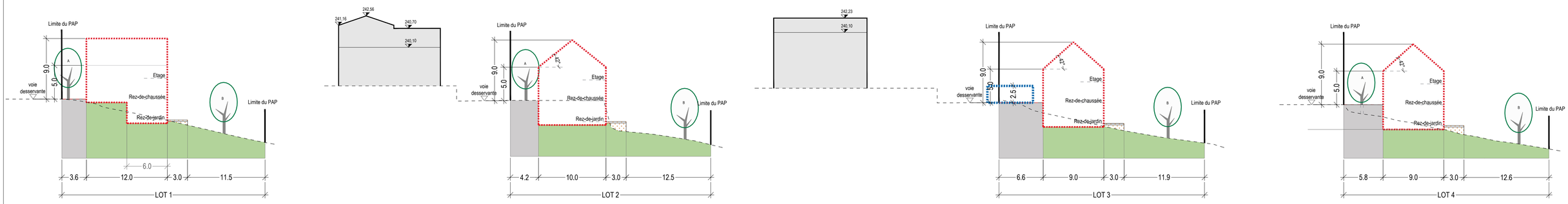

COUPE A-A'

COUPE B-B'

COUPE C-C'

COUPE D-D'

Plan de prescriptions (1:250)

LOT 1		6,28 ares	
/	140 m²	/	230 m²
280 m²	1-mi	1-u	1-u
t2 max (42°)	hc = 5m; hf = 9m	/	II + 1C

LOT 2		8,10 ares	
/	150 m²	/	300 m²
280 m²	1-mi	1-u	1-u
t2 max (42°)	hc = 5m; hf = 9m	/	II + 1C

LOT 3		7,40 ares	
/	140 m²	/	270 m²
280 m²	1-mi	1-u	1-u
t2 max (42°)	hc = 5m; hf = 9m	/	II + 1C

LOT 4		7,46 ares	
/	140 m²	/	270 m²
280 m²	1-mi	1-u	1-u
t2 max (42°)	hc = 5m; hf = 9m	/	II + 1C

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	surface constructible brute [m²]
type de toiture	max.	max.	min.	min.	type et nombre de logements
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]		nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:
- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants de y-z degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:
- cote à titre indicatif
- indications des coupes
- car-port ou stationnement à ciel ouvert
- A B indication concernant le type de plantations
- surface pour l'aménagement d'une terrasse en construction légère

modifié suivant l'avis de la Cellule d'Évaluation du 25 octobre 2017 (réf : n°18163/64C)

Plan d'aménagement particulier

au lieu-dit "hinter Maeschgaart" à Hoesdorf, Commune de Reisdorf

Maîtres de l'ouvrage:
M. Romain Bos
M.et Mme. Fadelli-Welter
M.Bonarius Bos et Mme Geertruida Bos-De Dood

ZEYEN BAUMANN

Zeyen+Baumann sàrl
7, rue de l'Industrie
L-7254 Bereldange

T +352 33 03 04
F +352 33 03 05
www.zeyenbaumann.lu

Partie graphique
Plan des prescriptions, coupes

échelle 1:250
mai 2018

Fond de plan:
Plan de mesurage officiel 537 du 05.05.2017
Level Type, Virtuo s.a.r.l. N° 19022901 du 23.07.2015
Administration du Cadastre et de la Topographie. Orthophoto 2004

Zeyen + Baumann sàrl aménageurs-urbanistes

PAP HOESDORF - MAI_2018.DWG - 05.05.2018 - ISO full bleed A0 (841.0A) x (1189.00 mm) - Echelle 1:250